



LES ACHARDS

## COMMUNE de LES ACHARDS

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers représentés : 4  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 26

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt cinq mars deux mille vingt cinq, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

**Absents donnant pouvoir** : Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

**Absents excusés** : Sarah MICHON, Sarah RENAUD, Sébastien HULIN.

**Absents** : Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

**D31032025\_30 : Convention quadripartite de mises à disposition de terrains de football entre la commune de Talmont Saint hilaire, la Commune de Les Achards, le Football Club des Achards et le Football Club Talmondais**

Monsieur le Maire expose que, depuis le début de cette année, le Football Club des Achards rencontre des difficultés d'usage de certains de ses terrains enherbés du fait de conditions climatiques pluvieuses et d'une utilisation intensive.

La commune de Talmont Saint Hilaire, quant à elle, accueille le Mondial Football Montaigu du lundi 14 au lundi 21 avril prochain dont l'équipe de la Côte d'Ivoire logée au « Brit Hotel Vendée Mer » sis aux Achards.

Pour faire suite aux échanges intervenus entre les Présidents des clubs de football respectifs de ces deux communes, il a été demandé, à titre exceptionnel et gracieux, pour 5 séances d'entraînement :

- la mise à disposition du terrain synthétique de la commune de Talmont Saint Hilaire à l'équipe senior du Football Club des Achards ;
- avec en contrepartie, la mise à disposition du terrain en herbe sis au Complexe Omeyer, quartier La Chapelle, au Football Club Talmondais, pour le compte de l'équipe de la Côte d'Ivoire.

Cette solution permettrait à l'équipe de se déplacer à pied entre son lieu d'hébergement et le terrain soit une distance d'environ 1200m (déjà réalisée lors d'une édition précédente par une autre équipe). La prise d'effet et l'application des termes de cette convention est toutefois conditionnée à la validité

et l'approbation des membres dirigeants de l'organisation du Mondial Football Montaigu sur la qualité du terrain en herbe mis à disposition à l'équipe de la Côte d'Ivoire. Il appartient au Football Club Talmondais, de se mettre en relation avec l'organisation du Mondial et de se coordonner avec le Football Club des Achards et la commune des Achards pour effectuer, si jugé nécessaire et avec son accord, une visite sur site.

Il est proposé de signer une convention avec pour objectif de fixer les modalités administratives, techniques et financières de réalisation des mises à disposition précitées.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention présentée en annexe;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer la convention de partenariat entre la ville de Talmont Saint Hilaire la Ville des Achards, le Football Club Talmondais et le Football Club des Achards.

La secrétaire de Séance,  
Lynda PRUVOST,



Le Maire,  
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 07/04/2025  
Au registre